Marché public de prestations de services de sécurité incendie et de gardiennage pour les services judiciaires « Grand Nord » des cours d'appel d'Amiens et Douai

Annexe CCTP

Lot n°3 PAS DE CALAIS

Arras, Béthune, Lens, Boulogne-sur-Mer, Montreuil sur Mer, Calais, Saint-Omer

Marché n° cadouai 3/2026

Préambule :

HORAIRES DU PUBLIC
Les plages horaires d'ouverture au public sont indiquées pour chaque site dans les fiches. Les chefs de Juridiction ou leurs représentants peuvent décider de modifier ces horaires.

Au-delà de ces horaires, le site peut être ponctuellement ouvert :
- Le soir après l'heure normale de fermeture (audiences tardives) ;
- Les week-ends et jours fériés (audiences exceptionnelles, périodes d'élections, journée du patrimoine, …).

LOCAUX ET SURFACES
Il est convenu qu'au sens du présent marché le terme « locaux » s'entend des locaux des juridictions et désigne les édifices qui les constituent y compris leurs sous-sols et parkings ainsi que le périmètre privatif extérieur les séparant, le cas échéant, de la voirie publique.
Les indications de surfaces, la liste du matériel et des locaux donnés par l'administration ne revêtent qu'une valeur indicative exclusive de tout caractère contractuel.

LOCAUX MIS A DISPOSITION
Le RSEM se garde le droit d'accès, à tous les locaux placés sous la responsabilité du titulaire pour l'exécution du présent marché et la possibilité de les échanger contre des locaux de surface équivalente.
Ces locaux ne peuvent être utilisés que pour les opérations d'exécution du présent marché.

MUTUALISATION DES EFFECTIFS
Il est possible de mutualiser l'effectif d'ADS entre les sites d'une même commune. Cette faculté est conditionnée à un cas de nécessité et se fera à la demande du RSEM et après **accord d'un responsable de la société de gardiennage.**

La mutualisation est circonscrite au périmètre suivant :

- Pour l'arrondissement judiciaire d'Arras : entre les sites N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois, N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro et N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel

- Pour l'arrondissement judiciaire de Béthune : entre les sites N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine et N°5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire

- Pour l'arrondissement judiciaire de Béthune : entre les sites de Lens N° 6 – TPROX de Lens et N° 7 – CPH Lens

- Pour l'arrondissement judiciaire de Boulogne sur mer : entre les sites N° 8 – TJ Boulogne-sur-Mer – Résistance et N° 9 – TJ Boulogne-sur-Mer - Annexe Tintelleries

- Pour l'arrondissement judiciaire de St Omer : entre les sites N° 11– TJ Saint-Omer et N°12 CPH annexe située au 2 rue de l'Ecu d'Artois – 62505 St Omer

Arrondissement judiciaire d'Arras
N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois

Présentation du site :

1	**Tribunal judiciaire d'Arras – Etats d'Artois**
Adresse	Place des Etats d'Artois à ARRAS 62022
Classification établissement	E.R.P. 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	La surface totale est de 4687m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public environ 100 personnes/jour et 20 personnes les samedis et dimanche 59 fonctionnaires et 18 magistrats y travaillent quotidiennement.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h mais cela peut se prolonger en fonction de l'horaire des audiences. L'immeuble est ouvert pour les partenaires après 17h (avocats, commissaires de justice...)
Système de sécurité incendie	SSI de catégorie A
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	- portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du Lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 2 agents de 8h30 à 19h00
- 1 agent de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire d'Arras
N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro

Présentation du site :

2	**Tribunal judiciaire d'Arras - Annexe Salengro**
Adresse	13, rue Roger Salengro à ARRAS 62008
Classification établissement	Le site est classé ERP de 3ème catégorie de type W et L.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose : La surface totale est de 3496m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 100 personnes/jour et 10 personnes les samedi et dimanche). 11 magistrats et 21 fonctionnaires y travaillent ainsi que le tribunal de commerce.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h mais cela peut se prolonger en fonction de l'horaire des audiences.
Autres informations utiles	Vérification bon fonctionnement SSI des sites SALENGRO et ETATS d'ARTOIS
Système de sécurité incendie	SSI Catégorie A
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	- portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du Lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 1 agent 8h30 à 18h30
- 1 agent de 7h30 à 17h00

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire d'Arras
N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel

Présentation du site :

3	**Tribunal judiciaire d'Arras – Annexe St Michel**
Adresse	31, rue St Michel à ARRAS 62000
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose : La surface totale est de 1160 m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public, environ 100 personnes/jour en cas d'audience. 15 fonctionnaires et 50 magistrats y travaillent quotidiennement
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h ou 13h30 (en fonction des jours) à 17h mais cela peut se prolonger en fonction de l'horaire des audiences.
Système de sécurité incendie	SSI de type EA1
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	- portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- Lundi : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Mardi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Béthune
N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine

Présentation du site :

4	**Tribunal judiciaire de Béthune**
Adresse	161 Place Lamartine à BETHUNE 62407
Classification établissement	E.R.P. 3ème catégorie type W et L.
Présentation et organisation des locaux	Le site dispose de deux autres accès : rue d'Aire et rue Blum. Le site a fait l'objet en 1998 d'une extension de superficie au cœur même de l'ancien bâtiment construit en 1930. Il se compose de deux bâtiments, celui de 1930 qui a été intégré dans le bâtiment neuf construit en 1998 pour *in fine* n'en composer qu'un seul sur 6 niveaux : - 2éme sous-sol : parking. - 1er sous-sol : ancien logement de fonction, locaux techniques (électricité, TGBT, groupe électrogène, chaufferie et sous stations, autocom), poste de sécurité, archives, locaux police, attente gardée, cellules. - Rez-de-chaussée : parking extérieur, parvis du palais de justice, salle des pas perdus, salles d'audiences et locaux d'audiencement, bureaux (SPIP, SEAT, TPE), ordre des avocats. - 1er étage : bureaux, salle d'audiences et locaux audiencement. - 2ème étage : bureaux, archives terrasse et jardins. - 3ème étage : bureaux, bibliothèque, archives et terrasse. Le bâtiment construit en 1998 est une structure béton avec huisseries métalliques. Pour le bâtiment le plus ancien, les menuiseries sont en bois. Les menuiseries ouvrantes sont soit métalliques pour la partie récente soit en bois pour celles d'origine. Les terrasses des bâtiments sont réalisées par un complexe d'étanchéité type multicouche, avec soit revêtement gravillonné pour celles accessibles, soit par revêtement bitume pour celles non accessibles. Les terrasses des jardins disposent d'une protection par dalles bois sur plots. Pour la partie disposant d'une couverture métallique, celle-ci est réalisée par un revêtement zinc avec chéneaux pour le nettoyage des réseaux EP. Pour la partie existante, les murs sont réalisés par un revêtement pierre sur support brique. Pour la partie existante, les façades sont en béton avec allèges métallique par endroit. La liaison entre les 2 bâtiments est réalisée par une verrière posée sur une structure métallique avec tirants réglables. Les châssis de la verrière sont fixes. Les réseaux d'eau pluviale sont en PVC et encastrés pour l'ensemble des terrasses des bâtiments. Le bâtiment abrite 7 salles d'audiences. La surface totale est de 11 432m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 250 personnes/jour et 20 personnes les samedis et dimanches). 140 fonctionnaires/contractuels et 61 magistrats y travaillent.

Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sauf audience en cours après 17h00
Système de sécurité incendie	SSI
Locaux mis à disposition	Local
Moyens à la charge du titulaire	- PCS / poste de surveillance (N-1, permet le rangement du matériel d'intervention) - contrôleur de bagages, - alarme anti-intrusion et incendie - un défibrillateur automatique.
Parking	Niveau – 2 : 20 places de stationnement Niveau RDC : 100 places de stationnement à l'air libre

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du Lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 1 agent de 7h30 à 18h00
- 1 agent de 7h45 à 19h00
- 1 agent de 8h00 à 20h00

- **Sécurité incendie** :

- SSIAP 1 :
 - 1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 6h00 à 19h00
 - 1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 7h30 à 20h00
 - 1 agent les samedis, dimanches et jours fériés de 10h00 à 16h00

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Béthune
N° 5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire

Présentation du site :

5	**Tribunal judiciaire de Béthune – annexe rue d'Aire**
Adresse	22, rue d'Aire à BETHUNE 62407
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W-L.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose d'un RDC et un R+1 où se trouvent des bureaux et des salles d'audiences. La surface totale est de 1184m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public : entre 80 et 120 personnes/jour
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - Le lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 17h - Le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Système de sécurité incendie	SSI de Type 4
Locaux mis à disposition	- un local au RDC servant de vestiaires, pas de place de parking
Moyens à la charge du titulaire	- un portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

- 1 agent : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (hors jours fériés)

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Béthune
N° 6 – TPROX de Lens

Présentation du site :

6	**TPROX de Lens**
Adresse	11, rue de l'hospice à LENS 62304
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose : - un sous-sol, - un RDC où se trouvent les salles d'audiences et les bureaux. La surface totale est de 1445m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public : environ 60 personnes/jour
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - le lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 17h - le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Système de sécurité incendie	SSI de type EA1
Locaux mis à disposition	- Un réfectoire localisé au rez-de-chaussée équipé de 3 vestiaires, d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur.
Moyens à la charge du titulaire	- un portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

 - 1 agent (hors jours fériés) :
 - Lundi : 8h30-12h00 / 13h15-16h45
 - Mardi : 08h30-16h45
 - Mercredi : 08h30-12h00 / 13h15-16h45
 - Jeudi : 08h30-16h45
 - Vendredi : 08h30-12h00/ 13h15-16h45

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Béthune
N° 7 – CPH Lens

Présentation du site :

7	**CPH de Lens**
Adresse	1, rue Arthur Lamendin à LENS 62304
Classification établissement	Le site est classé ERP 5ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose : - un RDC où se trouvent des bureaux, salles d'audiences, - un R+1 abritant des archives. La surface totale est de 602m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 60 personnes/jour).
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - le lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 17h00 - le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Système de sécurité incendie	SSI de type 4
Locaux mis à disposition	- casier au sein de l'accueil du conseil des prud`hommes
Moyens à la charge du titulaire	- un portique de sécurité - Un détecteur manuel de masses métalliques.
Parking	Non

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

- 1 agent (hors jours fériés) :
 - lundi : 09h30-12h00 et de 13h30 à 17h00
 - mardi : 09h30-12h00 et de 13h30 à 17h00
 - mercredi : 08h30 à 12h00 et 13h30-16h00
 - jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
 - vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30-16h00

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Présentation du site

8	**Tribunal judiciaire de Boulogne sur mer– Résistance**
Adresse	Place de la Résistance à Boulogne-sur-Mer 62322
Classification établissement	Le site est classé ERP 3ème catégorie de type W et L.
Présentation et organisation des locaux	Originellement implanté dans un bâtiment du 19ème siècle, le bâtiment a fait l'objet d'une extension en 1970. Le site se compose de 2 parties : le « Vieux Palais » et le « Nouveau Palais », le tout sur 6 niveaux. Au sein du Vieux Palais : - l'accueil principal du site avec un service d'accueil unique du justiciable et le poste de contrôle de sécurité, - 3 salles d'audience, 2 salles de délibérés, - les salles des pas perdus, - des bureaux entre les niveaux 0 à 4 avec sur chaque plateau des sanitaires, - la bibliothèque, - en sous-sol, les locaux techniques d'électricité et l'espace réservé aux détenus. Au sein du Nouveau Palais : - au niveau technique, les archives et les scellés - des bureaux de juridiction du rez-de-chaussée au 2ème étage, - au 3ème étage une infirmerie, un réfectoire et une salle de réunion. La surface totale est de 8 131m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 350 personnes/jour et de 20 à 50 personnes les samedis et dimanches). Environ 110 fonctionnaires et 37 magistrats y travaillent hors contractuels et stagiaires (20 à 25 personnes) et membres d'associations.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.
Système de sécurité incendie	SSI de type A
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	- Local de sécurité dans lequel sont installés le SSI et la vidéo-surveillance L'alarme anti-intrusion (découpée en deux groupes : pièce « coffre » et le reste du tribunal) - une centrale d'alarme permet un contrôle d'accès et une gestion de mise en et hors services automatiques. - un défibrillateur automatique - vidéosurveillance
Parking	Parking réservé aux magistrats et fonctionnaires, situé au sous-sol ainsi que la zone police pour l'arrivée des escortes et des détenus dont l'entrée se situe à proximité de la porte des Dunes.

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 2 agents de 8h00 à 19h00
- 2 agents de 8h00 à 18h00
- 1 agent du mardi au jeudi de 8h00 à 18h00

- **Sécurité incendie** :

 Agent(s) SSIAP 1 :
 - 1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 21h00,
 - 1 agent le samedi de 8h00 à 14h00

 Agent(s) SSIAP 2 :
 - 1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 18h00

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Boulogne-sur-Mer
N° 9 – TJ Boulogne-sur-Mer - Annexe Tintelleries

Présentation du site :

9	**Tribunal judiciaire de Boulogne sur mer - Annexe Tintelleries**
Adresse	166, rue Faidherbe à Boulogne-sur-Mer 62200
Classification établissement	Le site est classé ERP 3ème catégorie type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose de : - 1 sous-sol abritant une chaufferie, - un RDC où se trouvent des bureaux, des salles de réunion, des archives, les salles d'audience, une salle de convivialité, - un R+1 où se trouvent des bureaux, des salles de réunion, - un R+2 où se trouvent des bureaux, des salles de réunion, - un R+3 où se trouvent des bureaux, La surface totale est de 2247m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public : environ 60 à 80 personnes/jour
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Système de sécurité incendie	SSI de type A
Locaux mis à disposition	- un poste de surveillance au rez-de-chaussée, - des vestiaires.
Moyens à la charge du titulaire	- alarme anti-intrusion, - caméra de télésurveillance et écran vidéo de report - un portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) :
- 2 agents de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence (hors weekend et jours fériés) : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Présentation du site :

10	**TPROX et CPH de Calais**
Adresse	15, place Crèvecœur à CALAIS 62103
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie type W
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose de : - un RDC où se trouvent des bureaux, une salle de réunion, un espace de convivialité, des archives, - un R+1 où se trouvent des bureaux, des salles d'audience, - un R+2 où se trouvent des archives. La surface totale est de 1786m2 SHON.
Fréquentation	Les jours d'audiences, le site peut accueillir en moyenne jusqu'à 120 / 130 personnes par jour. Hors jours d'audience (SAUJ / MJD) : 45 / 50 personnes en moyenne par jour.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Système de sécurité incendie	SSI de type EA1
Locaux mis à disposition	- un poste de surveillance au rez-de-chaussée, - une armoire vestiaire fermant à clef.
Moyens à la charge du titulaire	- alarme anti-intrusion, - portique de sécurité

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

- 2 agents du lundi au vendredi (hors jour fériés) de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence et hors weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Saint-Omer
N° 11– TJ Saint-Omer

Présentation du site :

11	**Tribunal judiciaire de Saint-Omer**
Adresse	3, rue des Tribunaux à SAINT-OMER 62503
Classification établissement	Le site est classé ERP de 3ème catégorie de type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose de 3 bâtiments La surface totale est de 2934m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 200 personnes/jour). 43 fonctionnaires et 16 magistrats y travaillent.
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Autres informations utiles	Le tribunal judiciaire est siège de la cour d'appel du pas de calais ce qui implique des horaires d'audience tardifs et des flux de justiciables et jurés importants à chaque début de session. Conformément au plan d'audiencement criminel, des doubles sessions seront fixées à compter de septembre 2026.
Système de sécurité incendie	SSI FORTE C 360 DEF
Locaux mis à disposition	Zone de vie et une zone vestiaire
Moyens à la charge du titulaire	- local PCS et vidéo - portique de détection des masses métalliques - détecteur portatif de métaux - écran vidéo de report pour la surveillance - défibrillateurs
Parking	Cour du palais

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

5 agents du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 7h30 à 18h30 dont un agent mutualisé avec le CPH lors des audiences

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte y compris weekend et jours fériés :**

En dehors de ces plages de présence y compris les weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Saint-Omer
N° 12 – CPH de Saint-Omer

Présentation du site :

12	**CPH de Saint-Omer**
Adresse	2 rue de l'Ecu d'Artois – 62505 St Omer
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie de type W.
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose d'un bâtiment La surface totale est de 424,5 m2 SHON.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 20 à 30 personnes/jour d'audiences). Audiences du mardi au vendredi. 2 fonctionnaires et 45 conseillers (les conseillers ne sont pas tous sur site en même temps).
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Autres informations utiles	Le tribunal judiciaire est siège de la cour d'appel du pas de calais ce qui implique des horaires d'audience tardifs et des flux de justiciables et jurés importants à chaque début de session. Conformément au plan d'audiencement criminel, des doubles sessions seront fixées à compter de septembre 2026.
Système de sécurité incendie	CENTRALE INCENDIE DE TYPE 4
Locaux mis à disposition	
Moyens à la charge du titulaire	- portique de détection des masses métalliques - détecteur portatif de métaux - défibrillateurs
Parking	non

Besoins en agent(s) de sécurité incendie et de gardiennage :

- **Gardiennage surveillance :**

- 1 agent du lundi au vendredi (hors jours fériés) lors des audiences – agent mutualisé avec le site principal du TJ qui viendra au CPH lors des audiences

- **Sécurité incendie** :

Sans objet

- **Astreinte (hors weekend et jours fériés) :**

En dehors de ces plages de présence et hors weekend et jours fériés : Le titulaire doit assurer un service d'intervention avec des agents d'astreinte, en matière de gardiennage prêts à intervenir selon les besoins spécifiques exprimés par le RSEM.

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24

Arrondissement judiciaire de Boulogne-sur-Mer
N° 13 - Tribunal de Proximité de Montreuil-sur-Mer

Présentation du site :

13	**Tribunal de proximité de Montreuil-sur-Mer**
Adresse	1, rue des Carmes, 62170 MONTREUIL-SUR-MER
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie de type W / L
Présentation et organisation des locaux	Le site se compose : - d'un sous-sol abritant des archives et d'une salle chaufferie - d'un rez-de-chaussée où se trouvent les salle d'audiences et bureau de conciliation, ainsi que des bureaux - d'un premier étage comprenant des bureaux et une salle de convivialité - de combles non-aménagés La surface utile brute est de 601 mètres carrés.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (en moyenne 50 à 60 personnes/jour les jours d'audiences, et 20 à 30 personnes/jour hors audiences). Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 8 (1 magistrat et 7 fonctionnaires) mais il faut compter une moyenne de 10 personnes par jour en tenant compte du second JCP intervenant ponctuellement sur site, ainsi que de la présence de l'attaché de justice ponctuellement sur site, ainsi que des personnels extérieurs intervenant au sein de la structure (DPR, CIP, conciliateurs, associations...)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
Système de sécurité incendie	SSI de type ECS CMSI / 2007-AB
Locaux mis à disposition	Les salles d'audiences/auditions et un bureau sont mis à disposition de personnels extérieurs au tribunal toutes les semaines (lundi et mercredi) + un vendredi par mois.
Moyens à la charge du titulaire	Aucun service de sécurité à ce stade, une caméra installée pour visualisation des entrées sur la porte d'entrée arrière du bâtiment, mais aucune visualisation sur la salle d'attente.

- **Besoins en agent(s) sécurité incendie et de gardiennage :**

Prestations sur bon de commande

1 agent sur les plages horaires utiles pour :

- Les jours d'audiences 2 à 3 audiences civiles / mois - 1 audience surendettement /mois - 1 audience TPBR tous les deux mois
- Les jours d'auditions en moyenne 4 à 5 demies-journées par semaine
- Les jours de rdv DPR et CIP fixés les lundi, mardi et mercredi, sur des salles distinctes, toutes les semaines
- Les jours de permanence élections politiques le dimanche, ponctuellement

- **Astreinte télésurveillance pour la gestion des alarmes techniques, incendie, intrusion :**
 - 7j7 et 24h/24H

Arrondissement judiciaire de Béthune
N°14 - Maison de Justice et du Droit de Lens

Présentation du site :

14	**Maison de justice et du droit de Lens**
Adresse	Rue Alain, grande résidence à Lens
Classification établissement	Le site est classé ERP de 5ème catégorie de type W
Présentation et organisation des locaux	Le site est en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation et se compose d'un guichet d'accueil et de 9 bureaux.
Fréquentation	L'établissement reçoit du public (environ 60 personnes/jour). Le nombre de personnels y travaillant quotidiennement est de 3 (1 greffier et 2 agents mais il faut compter une moyenne de 13 personnes par jour en tenant compte des extérieurs intervenant au sein de la structure (associations, conciliateurs...)
Horaires d'ouverture au public	L'immeuble est ouvert au public : TOUS LES JOURS de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Système de sécurité incendie	SSI de type EA1
Locaux mis à disposition	Les locaux appartiennent à Pas-De-Calais habitat et sont mis à disposition à titre gratuit
Moyens à la charge du titulaire	

Besoins en agent(s) sécurité incendie et de gardiennage :

Prestations sur bon de commande.